



Préservons les Urgences pour les vraies urgences

De très nombreux passages aux Urgences d'Occitanie relèvent d'une prise en charge par les médecins généralistes.

Ce recours inapproprié aux Urgences entraîne un engorgement des services.

Ne vous rendez pas aux Urgences avant consultation préalable de votre médecin traitant (pendant les heures d'ouverture de son cabinet médical) et avant appel préalable au 15.

Cet appel permet à l'agent régulateur d'apprécier le degré de gravité de la situation et de décider de la pertinence d'un déplacement aux Urgences ou de la transmission de conseils, si la situation le permet.